



COLLOQUE

Regards
croisés

sur la

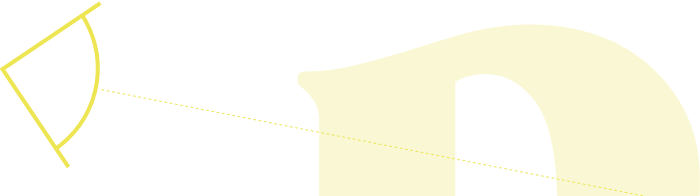
légitimité
de l'informel

28 & 29 Novembre 2019

CUFR de Mayotte

Dembéni - Mayotte

Entrée libre



Lors de son apparition en 1973, le concept d'économie informelle était synonyme d'activités de subsistance des populations urbaines des Pays en voie de développement. Tolérée par les autorités, les spécialistes du développement anticipaient sa disparition grâce à la mise en œuvre de grands projets d'investissement industriels, en accord avec les thèses évolutionnistes alors en vigueur. Après les crises économiques et les politiques d'ajustements structurels, le constat de la permanence voire de l'expansion du phénomène de l'informel a conduit les analystes à repenser ses fonctions et sa présumée disparition : l'économie informelle fut alors appréhendée comme un champ d'activités aux propriétés vertueuses en ce qu'elle permettait d'amortir les périodes de récession par l'absorption de la main-d'œuvre du secteur formel ; hyperflexible, lieu de solidarité et d'innovation, l'informel ne fut plus considéré comme un phénomène parasitaire, mais comme un secteur d'activité composé d'entrepreneurs "nus-pieds" et ingénieux qu'il convenait d'accompagner vers la *formalisation*. Les décideurs ont alors orienté leurs politiques vers le déploiement de dispositifs tels que le microcrédit, le renforcement des compétences ou la simplification des procédures administratives.

Malgré ces changements de paradigme, la prédominance de l'informel persiste: selon les dernières estimations, l'emploi informel concernerait 60% de la population mondiale (OIT, 2018). Ce constat mérite alors que l'on s'interroge : la précision des définitions institutionnelles et la finesse des méthodes statistiques sont-elles suffisantes pour comprendre la diversité et les dynamiques des pratiques économiques informelles – par nature, difficiles à mesurer ? L'apport d'autres sciences sociales privilégiant des approches qualitatives et socio-historiques est-il pertinent pour mieux appréhender le phénomène ? Qu'en est-il du rôle des autorités locales et nationales à l'égard de ces pratiques économiques informelles ? Le travail informel n'aurait-il pas une légitimité face aux défaillances du système économique formel ?

Pour répondre à ces questions, le colloque *Regards croisés sur la légitimité de l'informel* offre un cadre de dialogue entre chercheurs en sciences sociales qui étudient les pratiques informelles dans différentes aires culturelles. La diversité des terrains étudiés ainsi que la pluralité des pratiques observées et discutées par les conférenciers visent à identifier les logiques sociales, les stratégies et les légitimités qui traversent le champ de l'informel. Une telle approche comparative a aussi pour finalité de dégager de nouvelles pistes de réflexion ainsi que des éventuelles recommandations pour les décideurs et les institutions face à l'informel.

Les interventions des participants s'articuleront autour de quatre thématiques correspondantes à quatre sessions.

- Les présentations de la première session se concentreront sur le rôle essentiel de l'État dans la consolidation du système formel et de l'économie informelle. Seront évoquées les barrières à l'entrée dans le système formel, les obstacles notables pour la formalisation des activités informelles (Europe, Mayotte, Madagascar).
- En deuxième session, les conférenciers discuteront des effets de la transition vers l'économie de marché des sociétés peu monétarisées. Ce processus de transition s'accompagne de mouvements de contestation ou de contournement face aux inégalités et aux phénomènes d'exclusion que peut engendrer l'intégration à l'économie formelle (Algérie, Bolivie, Mayotte, Roumanie).
- Les communications de la session suivante interrogeront la permanence de logiques de légitimité traditionnelles encadrant les échanges informels en montrant l'existence d'économies morales, souvent basées sur le respect d'une éthique de subsistance. Il s'agira alors d'analyser les échanges informels hors marché orientés par les valeurs (réciprocité, mutualisation, économie domestique, solidarité familiale) et de souligner leurs fonctions régulatrices de conflits (Inde, Australie, Nouvelle-Calédonie, Sénégal)
- En dernière session, les intervenants mettront en évidence des procédés de légitimation des logiques de maximisation du profit et d'accumulation. Des pratiques prébendaires, de corruption ou de collusion pourront alors être interprétées comme répondant à des normes sociales également constitutives d'économies morales (Vanuatu, Mayotte, Chine, Afrique de l'Ouest).

PROGRAMME

JOURNÉE DU 28 NOVEMBRE 2019

Ouverture

- 08h00 Accueil des participants
- 08h45 Mots de bienvenue du directeur du CUFR de Mayotte, Aurélien SIRI
- 09h00 Key Note Speaker
- 09h30 Présentation des objectifs et du programme du colloque
- 10h00 Pause

Session 1 - Formalisation et mesure de l'informel : centralisation, redistribution et barrières à l'entrée

- 10h30 Les racines utilitaristes du calcul économique
Victor BIANCHINI (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, PHARE)
- 11h00 L'économie informelle dans les pays en Développement : Concepts, mesure et illustrations
François ROUBAUD (IRD, DIAL)
- 11h30 Avantages et inconvénients de travailler dans le secteur informel selon les travailleurs indépendants à Madagascar : application de la méthode d'analyse des données textuelles
Faly RAKOTOMANANA (Institut National de la Statistique de Madagascar)
- 12h00 Discussions
- 12h30 Déjeuner

Session 2 - Double ou contre-mouvement : contestation et régulation de la légitimité du système formel

- 14h00 « Informalité » et illégalité de la propriété foncière en Algérie : économie politique, juridique et morale
Yazid BEN HOUNET (CNRS, Collège de France, EHESS)
- 14h30 L'informalité au quotidien dans un quartier péri-urbain de Mamoudzou, Mayotte
Antoine HOCHET (CUFR de Mayotte, GRED, IRD)
- 15h00 Pause
- 15h30 Questionner l'économie formelle et informelle de la coca en Bolivie : entre pratiques traditionnelles et trafics de stupéfiants
Jordie ANSARI BLANC (Université Sorbonne Nouvelle Paris 3, IHEAL - CREDA)
- 16h00 Comment des villageois tirent profit de manière informelle des changements initiés par des agents extérieurs. L'exemple de développement touristique dans le Delta du Danube (Roumanie)
Georgeta STOICA (CUFR de Mayotte, ICARE)
- 16h30 Discussions



PROGRAMME

JOURNÉE DU 29 NOVEMBRE 2019

Session 3 - Permanence des légitimités traditionnelles et rationnelles selon les valeurs

- 07h45** Accueil des participants
- 08h30** Quand Bouddhistes et Musulmans du Zangskar se cotisent pour le Dalaï Lama
Salomé DEBOOS (Université de Strasbourg, Institut d'Ethnologie de Strasbourg, SAGE)
- 09h00** Du bush aux prestations sociales, groupes sociaux et dynamiques contemporaines chez les Aborigènes des Kimberleys (Australie du Nord-Ouest)
Bernard MOIZO (IRD, GRED)
- 09h30** Pause
- 10h00** Base foncière et articulations du marchand et du non marchand en Nouvelle-Calédonie
Pierre-Yves LE MEUR (IRD, GRED)
- 10h30** Pratiques informelles dans les AVECs à Adéane dans la région de Ziguinchor (Sénégal)
Koly FALL (Université Cheikh AntaDiop, ETHOS, LASAP)
- 11h00** Discussions
- 11h30** Déjeuner

Session 4 - L'enchâssement des légitimités selon les finalités

- 13h30** Développement millénariste et fétichisme de la monnaie à Tanna (Vanuatu)
Marc TABANI (CNRS, CREDO)
- 14h00** Itinéraire d'une tomate à Mayotte : questionner la porosité de la frontière entre économie formelle et informelle
Damien RICCIO (ENS Paris, Science Politique Bordeaux, CED)
- 14h30** Pause
- 15h00** Observer l'informel à l'échelle d'une chaîne globale d'approvisionnement et de valeur. Le cas de la circulation des motos entre la Chine et l'Afrique de l'Ouest.
Giorgio BLUNDO (IRD, EHESS)
- 15h30** La honte et la bienséance au service des normes pratiques
Jean-Pierre Olivier de Sardan (LASDEL, CNRS, EHESS)
- 16h00** Discussions
- 16h30** Restitutions des discussions
- 17h00** Clôture du colloque
- 18h00** Apéritif dînatoire à O'lolo (Bandrélé)